

COUR D'APPEL

de Montpellier

HÉRAULT

X

SOLITUDE DE NAZARETH A MONTPELLIER

(Patronage fermé de filles.)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fondation de cet Etablissement remonte à l'année 1842.

Il a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté préfectoral du 3 octobre 1914.

Les bâtiments se composent d'une vaste maison avec dépendances sise à Montpellier. Le tout est entretenu avec soin. Les bâtiments possèdent eau, électricité, bains-douches, dortoirs.

ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration comprend trois membres: 1 directrice, 1 sous-directrice, 1 économiste.

Les recettes sont constituées par des allocations diverses et le produit du travail industriel et agricole.

SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

L'Etablissement a pour but le relèvement moral des jeunes filles de 13 à 18 ans.

La sélection des pupilles est faite à leur arrivée. Il est effectué un classement d'observation au cours des premiers mois.

Le régime alimentaire comprend les 4 repas normaux.

Le service médical est assuré par un professeur de la Faculté de Montpellier.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il porte sur les travaux industriels, ménagers, agricoles.

ÉDUCATION

L'instruction primaire est donnée:

30 heures par semaine au-dessous de 14 ans.

10 heures par semaine au-dessus de 14 ans.

L'éducation morale et religieuse est donnée par des conférences, des films et des exercices de mémoire.

L'éducation physique est assurée par les récréations, des jeux de plein air, de la gymnastique et des promenades.

L'emploi du temps est le suivant:

48 heures réparties entre le travail, cours ménagers, instruction primaire et religieuse, cours de morale sociale.

Les récompenses consistent en galons d'honneur, promenades, séances récréatives, cinéma, auditions de T. S. F., tombola.

Les punitions, en la privation de promenade, piquet, privation d'assistance aux séances récréatives, isolement momentané pour infractions graves.

Le pécule est de 0 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour de travail.

COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

A la fin de 1937, l'effectif était le suivant:

Pupilles de la loi de 1850	4
Mineures décret-loi	6
Mineure de la loi de 1889	1
Personnel libre	60

Cette Œuvre, la plus ancienne dans le genre, rend de réels services en raison du traitement médical qu'elle fait subir aux mineures syphilitiques.



LIGUE DE LA MORALITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BÉZIERS (Patronage ouvert mixte.)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fondation de cet Etablissement remonte à 1901.

Il a été habilité à recevoir des mineurs délinquants par arrêté préfectoral du 22 janvier 1916.

ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration est composé comme suit: un président, une vice-présidente, un secrétaire et un trésorier.

Les recettes sont constituées par les cotisations des membres (3 fr. par an) et une subvention de la ville (500 fr. par an).

SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

L'Etablissement a pour but le relèvement moral des jeunes enfants de 13 à 18 ans.

Les enfants sont placés dans les familles des environs de Vabre.

Le service médical est assuré par l'Inspecteur de l'Assistance publique.

ÉDUCATION

Les enfants d'âge scolaire sont envoyés à l'école communale. L'éducation morale et religieuse est donnée selon les vœux de la famille.

Le pécule est variable.

COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Au mois de février 1938, l'effectif était le suivant:

Mineurs confiés par leurs familles5

Il s'agit d'une Œuvre pratiquant le placement familial local.



SOCIÉTÉ DE PROTECTION DE L'ENFANCE A MONTPELLIER

2

Par arrêté du 5 mai 1939, la Société pour la Protection de l'Enfance à Montpellier a été autorisée à recevoir des mineurs anormaux qui seraient placés dans les Etablissements suivants:

- Maison d'Enfants à Tullins (Isère).
- Maison d'Education et de Perfectionnement de Limours (Seine-et-Oise).
- Institut de Villetterre (Oise).
- Institut d'Education et d'Enseignement horticole à Arnouville-lès-Gonesse (Oise).
- Ecole des Gravouse à Clermont-Ferrand.
- Ecole de Perfectionnement à Fleury-les-Aubrais.



PYRÉNÉES-ORIENTALES

BON PASTEUR A PERPIGNAN
(Patronage fermé de filles.)

X

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fondation de cet Etablissement remonte à 1839.

Il a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté préfectoral du 23 février 1938.

Les bâtiments se composent d'un immeuble sis à Perpignan, 164, avenue Maréchal Joffre; ils sont en état satisfaisant, possédant l'eau, le gaz, l'électricité, douches, salles de bains, etc.

ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration comprend 4 membres.

Le personnel se compose d'une directrice et de trois sous-directrices.

Les recettes sont constituées par le travail et les aumônes.

SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

L'Etablissement a pour but le relèvement moral des jeunes filles de 13 à 18 ans.

La sélection des pupilles est faite à leur arrivée d'après les renseignements donnés sur elles.

Le régime alimentaire comprend les 4 repas normaux.

Le service médical est assuré par trois docteurs de médecine générale et de chirurgie, soins dentaires.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il porte sur la couture, l'enseignement ménager, etc.

ÉDUCATION

Pour les enfants d'âge scolaire, le programme est celui donné dans les écoles primaires.

L'éducation morale et religieuse est donnée une demi-heure par jour.

L'éducation physique est assurée par des séances de gymnastique.

L'emploi du temps est le suivant:

7 h. de travail, 4 récréations, leçon de chant.

Les récompenses consistent en des notes mensuelles suivant lesquelles les pupilles reçoivent des objets utiles et agréables.

En ce qui concerne le pécule, les pupilles reçoivent, à leur sortie, un trousseau ainsi qu'une somme d'argent pour subvenir à leurs premières nécessités.

COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

A la fin de 1937, l'effectif était le suivant:

Pupilles difficiles de l'A. P.	2
Pupilles de la Nation	8
Correction paternelle	60
Confiées par leurs familles	55

C'est un Etablissement de neutralisation individuelle à petit effectif.
